

Co-Présidents : Philippon TOUSSAINT (Chargé de prévention de Bruxelles) et Jean BLAIRON (asbl RTA, chargé de mission)

Composition :

- 18 services AMO
- 2 Services mandatés
- 3 Services de prévention
- 2 Représentants de l'Administration AJ
- 1 Représentant de l'inspection pédagogique
- 1 service de formation

Chantier 8 : Comment évaluer les actions de prévention ?

Production à l'issue des 5 séances de travail

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier du chantier.....	1
Membres du chantier 8.....	2
Introduction.....	3
De manière transversale.....	4
Sous-groupe 1 - Les jeunes que nous accompagnons et pour qui nous espérons produire des effets de prévention éducative individuelle.....	5
Sous-groupe 2 - Les jeunes que nous rencontrons et de qui nous voulons nous rendre accessibles (dans une logique de « double amorce »).....	9
Sous-groupe 3 - Les jeunes à qui nous voulons donner des occasions d'émancipation collective (dans une logique socio-culturelle).....	13
Sous-groupe 4 - les actions participatives de prévention sociale.....	14
CONCLUSION.....	15

Calendrier du chantier

Séance 1 lundi 19 septembre 2022 à 09h30 – 12h00, La Marlagne

Chemin des Marronniers à 5100 Namur-Wépion

Séance 2 Vendredi 14 octobre 2022 de 9h30 à 12h30, maison de justice de Namur

Boulevard Ernest Mélot 6, 5000 Namur

Séance 3 Jeudi 8 décembre 2022 de 13h30 à 16h30, Centre ADEPS La Mosane

Allée du Stade 3, 5100 Namur

Séance 4 Mardi 10 janvier 2023 de 13h30 à 16h30, La Marlagne (Wépion).

Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

Séance 5 lundi 30 janvier 2023 de 09h30 à 12h30, RTA

Rue des Rêlîs Namurwès 1, 5000 Namur

Membres du chantier 8

Anaïs Damone	AMO J4
Arnaud Kellens	SP Liège
Assetou Elabo	AMO Atouts Jeunes
Barbara Flandroit	Ceform
Brahim El Mabtoul	AMO Comète
Carine Dubois	SP Hainaut
Carole Fastré	AMO Arkadas
Claire Baland	AMO AJMO
Edwige Barthélémy	SDJ Hainaut
Elodie Poncelet	AMO Inter-actions
Emilie Paulet	AMO Passages
Félix Giele	AMO Inser'actions
Gaëlle Debay	AMO Aprège
Hélène Eggen	AMO Dynamo Bruxelles
Hélène Nembrini	AMO Transit
Johanne Wyns	SDJ namur
Josselin Jamet	AMO Samarcande
Léa Poucet	AMO Droit des Jeunes
Marc Lagneaux	AMO Basse-Sambre
Pedro Ferreira	Directeur général adjoint SP
Samuel Desmedt	Directeur Service général de la prévention
Thérèse Goffart	Inspection pédagogique
Valérie Guadagnano	SP Huy
Virginie Brunet	AMOS A

Introduction

Dès le départ du travail, les participants ont pu mesurer que l'objet de ce chantier, l'évaluation de la prévention, serait sujette à des débats aussi délicats que complexes et nécessaires. Il a tout d'abord fallu s'interroger sur quoi devraient porter ces évaluations : s'agit-il, par exemple, d'évaluer le travail fourni par les services ou de prendre la mesure des actions produites par le secteur dans son ensemble ?

Dès la première séance de travail, le Directeur général adjoint de la prévention a mis les participants devant l'attente de plus en plus pressante des autorités politiques et administratives quant à la justification des moyens publics mis à la disposition du secteur de la prévention. Ainsi était mise en lumière, dès la première séance, une forte ambivalence entre, d'une part, un devoir de démontrer la production d'actions de prévention au regard de leurs objectifs, atteints ou non (ce qui pouvait être reçu par certains comme une demande suspicieuse); et d'autre part, l'intérêt de prendre la mesure des effets produits au bénéfice des jeunes et des familles. L'identification de ces effets, au moins en partie provoqués par les actions développées par les travailleurs, étant essentielle pour faire évoluer les pratiques de terrain, en tenant compte le plus possible de la parole et de l'analyse des bénéficiaires.

Pour tenter de progresser sur les questions charriées par cette ambivalence, le groupe a invité deux acteurs que l'on qualifiera d'experts en la matière. Il s'agissait de Monsieur Olivier VANHEE, Directeur général du service de l'inspection de la Culture, qui a participé à la conception de la politique d'évaluation dans le contexte du nouveau décret relatif à l'Education permanente (2018) ; et Madame Jacqueline FASTRES, Directrice de RTA, seul service ayant une pratique reconnue tant en Education permanente qu'en formation des acteurs de l'aide à la jeunesse.

Les exposés de ces deux experts ont mis en évidence 4 points de repères essentiels¹ :

- La distinction indispensable à faire entre la dimension de contrôle et celle d'évaluation.
- Le principe démocratique que doivent rencontrer ces deux dimensions.
- L'importance de considérer la dimension d'évaluation comme un processus continu de production de sens et de réflexivité.
- La distinction à faire entre un modèle de prévention dit instrumental qui part sur une modélisation de l'action avec des objectifs et des stades programmés ; et un modèle dit de propension qui s'appuie sur la configuration existante (terrain, partenaires, protagonistes...) configuration qui évolue par des actions appropriées, de manière non programmée. Ces deux modèles d'efficacité, opposés par François Jullien,

¹ Cfr le compte rendu de la deuxième séance du présent chantier https://www.assisesdelaprevention.be/wp-content/uploads/2023/01/pv_2_chantier_8.pdf

amènent à des logiques d'évaluation très différentes, entre lesquelles il paraît nécessaire de choisir.

Les deux exposés ont révélé des points communs structurants entre les deux secteurs : libre engagement des citoyens dans l'action ; forte exigence de participation ; démarche ascendante. Ces caractéristiques conduisent les deux experts à privilégier, dans l'action comme dans l'évaluation, le modèle dit de propension, qui s'écarte notablement de la logique programmatique « objectifs, moyens, résultats » et au recours à des indicateurs définis avant l'action et capitalisés par leurs concepteurs.

Pour autant, les participants n'ont pas réfuté l'intérêt de rendre raison de leurs actions, et d'en donner une représentation quantitative et qualitative, à conditions qu'elle soit cohérente avec leurs pratiques et qu'elle soit signifiante.

Partant de là, le groupe de travail ayant distingué 4 objets d'évaluation – la prévention éducative individuelle ; l'accessibilité des services de prévention ; les actions collectives ; la prévention sociale – a réparti le travail de production en créant des sous-groupes. Ces derniers ont travaillé leur thème respectif selon le schéma d'exploration suivant :

- Quels sont les effets que nous voulons produire (à l'instar du modèle imaginé pour l'éducation permanente) ?
- Que pouvons-nous manifester de notre travail quantitativement ?
- Que pouvons-nous manifester des exigences qualitatives que nous, acteurs de la prévention, nous imposons ?

Chaque sous-groupe a tiré ses propres conclusions qui ont ensuite été débattues en grand groupe, amendées le cas échéant et enfin validées collégialement.

De manière transversale

De manière transversale, certains éléments ont été relevés.

Tout d'abord, le travail réel effectif d'une AMO recouvre des pratiques très variées et pas toujours comparables entre elles. Cette variété de modèles méthodologiques dépend du type d'agrément, des options prises séparément par chaque service relativement à son projet éducatif, mais aussi d'éléments circonstanciels, comme par exemple le fait de développer son action en milieu rural ou en milieu urbain. Le produit du chantier 8 est donc à considérer comme la production de points de repères transversaux n'ayant aucunement pour objectif de fournir des bases de comparaison entre services.

La question des destinataires s'est également posée. Les membres du chantier souhaitent avant tout ne pas tomber dans une collecte aigüe de données ou de verser dans une exagération analytique, qui ne seraient produites que pour être produites.

Il est difficile de penser une évaluation qui ne soit pas déjà adressée aux instances qui gravitent autour de l'AMO ou à ses partenaires, ainsi qu'à ses commanditaires : les jeunes

et des familles. Une évaluation appartient au collectif qui agit. A l'occasion d'échanges avec l'inspection pédagogique, l'évaluation pourrait permettre une articulation avec le Collège de prévention.

L'évaluation et le contrôle ont également été distingués tout au long du processus du chantier. L'existence d'un processus d'évaluation fait l'objet d'une vérification (« une évaluation est-elle opérée ? ») mais on ne rend pas compte, en termes de contrôle, de ces réflexions sur le sens de ce qu'on fait, sur des questions par lesquelles on est traversé, sur les dilemmes auxquels on peut être confronté... C'est la vie des services.

Il est dès lors bon de rappeler que les évaluations des actions sont utiles en premier lieu pour celui qui réalise des opérations, pour le service. Le parallèle avec le diagnostic social est d'ailleurs évoqué régulièrement puisqu'il amène à réfléchir à ce qui est produit tous les trois ans.

Enfin, on lira que beaucoup de suggestions qui ont été émises pourraient s'incarner dans la construction d'un rapport d'activités, qui permettrait de manifester, comme on le verra, différentes dimensions du travail effectué par les AMO notamment.

SOUS-GROUPE 1 - LES JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS ET POUR QUI NOUS ESPÉRONS PRODUIRE DES EFFETS DE PRÉVENTION ÉDUCATIVE INDIVIDUELLE

I. Quels sont les effets que nous voulons produire² :

Élaborer un recueil de données communes rassemblant des données quantitatives chiffrées a minima comprenant des indications de base **et** un repère (dans un item évolution) identifiant des questions d'analyse qualitative permettant de guider l'orientation de l'action de travail éducatif individuel mené en AMOs .

Effets recherchés :

Cette récolte de données **quantitatives y incluant des questions qualitatives** aurait pour objectif **de refléter le plus fidèlement possible la nature des demandes qui ont été adressées par les jeunes et les familles aux AMO** et non d'orienter de façon figée et prédéfinie le recueil de données et la lecture de celles-ci. Un item « autres » devrait permettre de formuler en quelques lignes d'éventuelles autres observations issues des demandes adressées par les jeunes/familles.

L'outil permettrait, dans sa conception, de rendre compte également **de la diversité des réponses d'aide** proposées aux jeunes et leurs familles au niveau de l'action individuelle et de ses modalités ; il permettrait son évaluation « chiffrée » et mentionnerait quelques repères d'évaluation qualitatifs. Il intégrerait également la dimension des spécificités des AMOs agréées précisées dans l'arrêté AMO et les repères que celui-ci propose.

Point d'attention : L'outil de recueil de données quantitatives et qualitatives devrait permettre de refléter les évolutions sociologiques à l'œuvre et émanant des demandes du public jeunes et familles. Il ne s'agit pas d'orienter l'action de prévention à partir d'un recueil de données prédéfinies qui ne permettrait plus de rendre compte des évolutions de société à causalités multiples, sans quoi nous abandonnerions ce qui fonde la valeur de l'action en milieu ouvert : soit l'ensemble des actions de prévention éducative individuelle (et collective ou sociale) élaborées en réponse aux demandes adressées aux AMO et en fonction des évolutions d'une société à un moment donné par la population (Jeunes-familles).

L'évaluation (au départ de ce recueil de données quantitatives **et** qualitatives) permettrait de contribuer à un aspect « diagnostic » de l'action de prévention et de nourrir l'aspect « programmation » structurelle des actions de prévention à mener en FWB.

II. L'outil informatisé de recueil de données comprendrait deux parties :

Une 1^{ère} partie commune reprenant des items de base, obligatoires et représentatifs de l'action de l'ensemble des Amos recensés dans l'arrêté : ces données rassemblées permettraient à l'administration d'extraire des chiffres globaux et représentatifs a minima

²Ce groupe a interprété la consigne des effets que l'on cherche à produire en les reliant à la question de l'élaboration de données et non, comme les trois autres groupes, en parlant des effets de l'action elle-même.

de l'ensemble **des demandes** adressées (= Partie 1.) et rendraient compte de la diversité de l'action éducative individuelle de terrain proposée **en réponse** par les AMOs (= **Partie 2**) aux types de demandes adressées (modalités diverses), cela en tenant compte des spécificités des AMOs renseignées dans l'arrêté.

Partie 1

Cet outil offrirait également la possibilité dans la partie 1. d'affiner chaque recherche : extraire des chiffres par division, par commune, par service, par quartier ...

La partie 1 intégrerait également : une **note de consignes d'ordre qualitatif** à titre indicatif sur lesquelles s'accorderaient les services et l'administration, constituant un socle d'échanges potentiels (via les inspections, guides et balises des effets de l'action de prévention entreprises) : ces consignes pourraient s'inspirer des débats et des questions rassemblées lors de la séance³ 2 ; ces questions pourraient s'adresser aux jeunes et aux familles, d'une part, et d'autre part aux professionnels de l'AMO.

Les dimensions évoquées pendant les travaux concernent la proactivité des services (cfr groupe 2 sur ce point) ; les effets produits par l'intervention ; l'évolution de la situation qui a fait l'objet de la demande puis de l'intervention ; les obstacles éventuellement rencontrés ; au total, le sens de l'action.

En effet, les chiffres que l'on collecterait ne sont évidemment pas à détacher d'une préoccupation qualitative. Cette préoccupation qualitative porte sur une interrogation des effets que l'on cherche à produire, quelle que soit la modalité, selon les moyens adaptés auxdits effets. Il appartient à chaque service, au nom de ses orientations majeures, de définir les effets qu'il espère pouvoir produire dans un nombre significatif de cas. Il n'y a pas de voies et de moyens qui soient à privilégier, qui seraient meilleurs que d'autres, par essence. Il s'agit d'un travail d'adaptation à la mission de prévention éducative.

En termes de significations, la liberté devra faire partie de la réflexion : chaque service exercera sa liberté méthodologique. Il est aussi important de rappeler que la présence de l'AMO dans la vie du jeune peut se réaliser d'une multitude de façons différentes. Cela peut s'exprimer de manière ponctuelle ou moins ponctuelle. Cela permet de comprendre que la relation de suivi ne se laisse pas enfermer dans des questions fermées et qu'il ne s'agit pas d'imposer des normes descendantes.

Par ailleurs, plusieurs aspects du travail dans les équipes (e.a. AMO mais pas que) sont de l'ordre de la connaissance intuitive, sans nécessité de passer par la production de données chiffrées afin de pouvoir rendre compte d'éléments pertinents.

3 Certaines questions s'adresseraient aux jeunes et aux familles (avez-vous perçu un changement à l'issue de l'accompagnement ? Reprendriez-vous contact avec l'AMO ou un autre service si vous aviez de nouvelles difficultés ?). D'autres questions seraient traitées par les professionnels (Avez-vous constaté une évolution de la situation ? Quels étaient les effets initialement recherchés ? Quelle(s) transformation(s) a/ont u être observée pendant ou à l'issue de l'accompagnement ? Quels ont été les éventuels obstacles observés ? Quel sens peut-on dégager de l'accompagnement proposé ?

Réflexions relatives aux items : Le groupe a été dans l'incapacité dans le temps imparti de faire aboutir ce travail. Un groupe de travail pourrait être intéressant à constituer comprenant des membres de l'administration et des AMO afin d'aboutir à un consensus a minima.

Néanmoins, 4 items ont été mis en évidence (ci-après) dans les échanges au sein du groupe de travail : chacun de ceux-ci pouvant être développé en sous-items (ex : menus déroulants). Les items de base, communs à tout le monde, pourraient ressembler à ces quatre catégories d'items, sans contrainte de limitation. Les services qui voudraient ajouter des items auxquels ils accordent de l'importance seraient libres de le faire. De plus, il s'agit de ne pas confondre le travail de rapportage et le travail effectué face au jeune, exigeant des dynamiques et des niveaux de pensées différents et parallèles.

- a) **Item relatifs aux jeunes et à la famille** : à préciser ex : catégorie d'âges ou date de naissance ? / milieu de vie/ statut familial (couple/famille monoparentale/isolé, etc.), l'origine de la demande (qui demande ? le jeune ? la famille ? autre ?) Pour toute une série de données, lorsque le travailleur est en relation professionnelle avec un jeune, avec un enfant, etc. il peut raisonnablement lui-même arbitrer certaines choses, sans que cela n'ait de portée sur l'individu⁴.
- b) **Item « canal d'accès »** : qui oriente la famille ? le jeune ? vers l'AMO. Et qui en fait la demande. Ceci témoigne du réseau de ressources existant autour de la famille et connu par celle-ci. Soulignons que beaucoup de jeunes viennent par eux-mêmes parce que le service les connaît. Si le jeune vient en AMO, ce n'est pas d'office une orientation.
- c) **Item « problématique »** / symptômes / demandes initiales -> s'accorder sur une terminologie et la définir chaque fois dans un « canevas d'utilisation de l'outil de récolte de données », afin d'uniformiser l'encodage et la compréhension des sous-items.
- d) **Item « actions mises en place »** : informations – demandes « invisibles » (rechercher une terminologie sur laquelle s'accorder) - ouverture de dossiers et accompagnement (définir les critères communs en la matière), ... -> référence à un canevas d'encodage/référentiel. L'idée serait de bien distinguer un réel accompagnement récurrent du jeune et/ou de sa famille, d'un accompagnement dans diverses démarches ou informations.

Partie 2

Elle permettrait à chaque service d'intégrer un recueil de données plus spécifiques, permettant de rendre compte **de la diversité des demandes distinctes du tronc de base et de la diversité des actions menées** (types de suivi individuel et modalités) **en réponse aux demandes** adressées à l'AMO.

4 Nous pensons ici entre autre à l'identité de genre qui peut être ressentie par le jeune comme différentes de celles qui lui est attribuée officiellement.

Conditions :

Comme déjà évoqué, la récolte de données doit être le reflet des demandes adressées par les jeunes et familles et être représentative de la diversité des modalités d'actions éducatives individuelles. Elle garantir l'ANONYMAT de toute donnée transmise et bien entendu se conformer aux obligations de la directive « RGPD ».

Un canevas référentiel commun devra permettre la compréhension et favoriser l'uniformisation de l'encodage, accompagné par une formation à l'attention des professionnels

Un **Groupe de travail** devrait être créé pour faire aboutir ce travail. De nombreuses questions sont à affiner en lien avec la réflexion sur les valeurs fondatrices du travail en AMO.

SOUS-GROUPE 2 - LES JEUNES QUE NOUS RENCONTRONS ET DE QUI NOUS VOULONS NOUS RENDRE ACCESSIBLES (DANS UNE LOGIQUE DE « DOUBLE AMORCE »)

Le groupe a identifié 6 effets souhaités en la matière, à savoir :

1. Un effet de proactivité

Le ou la jeune sent que le service AMO est bien un service qui se rend disponible en allant vers lui/elle : par l'école, par le travail social de rue, etc.

2. La capacité d'un service à établir une relation de confiance

Cela souligne que le service n'est pas dans le simple rôle de rendre un service machinalement. Cette relation de confiance est indispensable pour l'accompagnement que le service souhaite rendre.

3. Le principe d'équité

Affichée par ailleurs dans les considérants de l'arrêté AMO (*« Considérant que le service travaille avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service »*), la visée d'équité consiste à dire qu'on est bien accessibles aux jeunes les plus vulnérables, les plus en besoin d'un service comme le nôtre. Parmi ces aspects, est soulignée e.a. l'accessibilité en termes de genre.

4. Le principe essentiel de liberté de la demande

La demande du ou de la jeune doit être réalisée librement de la part de celui-ci/celle-ci. Aucune contrainte ou influence ne doit exister. Dans le cas d'une orientation par une quelconque forme d'autorité (une institution mandante par exemple), le service AMO se doit d'être attentif à rendre au ou à la jeune la liberté au sujet de l'accompagnement. Sa demande d'aide doit absolument se faire librement.

5. Un effet de reconnaissance des autres professionnels qui gravitent autour du jeune

On peut citer les écoles, les CPMS, les CPAS, les autres services mandatés, les autorités mandantes, etc. Il est question de la bonne compréhension des services sur le cadre et les missions des services AMO. Cela permet notamment d'orienter efficacement et à bon escient. Cela afin que le service puisse être un relais et être reconnu par ses pairs. Il faut éduquer les partenaires dans le sens d'informer. Est-ce que l'ensemble de l'environnement proche du service peut être au fait de ses missions (jeunes compris) ? C'est aussi une

question d'équilibre entre les ressources (disponibles/allouées à cela) et la portée des missions.

En repartant du principe d'équité, il vaut mieux être connu et reconnu par celles et ceux qui en ont le plus besoin que par l'unique critère de proximité. Il est noté également que si tout jeune est potentiellement vulnérable, mais également qu'il y a des jeunes plus vulnérables que d'autres et que vu les moyens dont nous disposons, il faut choisir les (sous-)quartiers d'actions, les écoles, etc. en fonction de ce principe d'équité.

6. L'effet de la précocité

Il s'agit de bien rester dans la sphère de la prévention et de ne pas être aspiré par le travail lourd de résolution de situations très abîmées qui ne concernent plus la prévention. Cela demande de se questionner sur le fait de savoir s'il ne s'agissait pas d'agir plus tôt.

L'idée ici n'est pas d'imposer, au nom de la précocité, des restrictions en termes de public éligible, mais bien de prendre la mesure que le service sera toujours confronté à une controverse entre les effets recherchés de précocité, de respect de liberté de la demande et de recherche de l'équité.

Le sens donné au terme et à la visée d'évaluation dans ce chantier invite chaque service à habiter résolument cette controverse et à rester attentif aux évolutions de ses offres et de ses réponses compte tenu des équilibres qu'il souhaite rechercher entre les types d'effets qu'il entend poursuivre.

Concernant ces 6 effets, **tous ne sont pas facilement identifiables au regard d'une manière d'évaluer quantitativement ou qualitativement**, notamment le lien de confiance ou la précocité de la demande. A également été mentionné le fait qu'il fallait éviter de rentrer dans l'évaluation de l'impact mais bien rester sur celui des moyens mis en œuvre au regard des effets poursuivis.

Concernant le principe d'**équité**, on peut par exemple évaluer les milieux de vie qui ont été investis (quartier, école, réseaux sociaux, etc.) et expliquer la raison de cette stratégie.

Il s'agit bien d'évaluer si on est au bon endroit au bon moment pour les jeunes vulnérables, avec les moyens qu'on a et qu'on a mis en œuvre afin d'être accessibles et d'aller à leur rencontre. L'évaluation assurera sans doute une sorte de moment d'arrêt, une réflexion sur la manière de traverser la controverse identifiée à propos de la précocité.

Une des possibilités serait de proposer dans le rapport d'activités différentes manières d'évaluer cette proactivité, partant qu'avec un nombre limité de travailleurs ce choix est déjà effectué, parfois relativement consciemment, parfois sur base d'un instinct professionnel. Il s'agit alors de conscientiser ou rendre visible la démarche du service : pourquoi aller dans ce terrain et est-ce pertinent au regard du principe d'équité ? Différentes sources tangibles peuvent aider à cette évaluation, notamment des données

socio-économiques (monitoring des quartiers, niveau des écoles, etc.). On reste sur le modèle de propension et sur du qualitatif mais construit sur une base solide, tout en permettant à chaque service de remettre en question ses actions.

Concernant la **libre demande**, il est proposé d'évaluer le canal d'accès des demandes individuelles : Comment le jeune est arrivé à nous lors de sa demande ?

- D'où vient le jeune ? via un travail social de rue, via une activité proposée par le service, via un camp effectué, via les réseaux sociaux, etc.
- Par un partenaire ? par le SAJ, CPAS, etc. ?
- Le service a-t-il été accessible et visible ?

Cela permet de donner une idée du travail réalisé et d'évaluer si le jeune est bien conscient qu'il a le droit de refuser l'accompagnement. Il est souligné que la méthode restera identique pour chaque jeune quelle que soit la source d'orientation.

Une autre piste abordée concerne le volume d'heures alloué à **la proactivité**, au temps investi pour « aller à la rencontre ». Cela questionne l'organisation de la proactivité : avec les moyens que le service possède, quel est le nombre d'heures affecté à cette tâche ? Cela rejoint aussi la logique d'équité. Ce questionnement concerne aussi bien le travail social de rue que les autres moyens d'aller à la rencontre (proposer des activités, aller dans les écoles, être sur les réseaux sociaux, etc.).

Evaluer le fait d'être connu et **reconnu par les autres professionnels** : dans cette optique, il est proposé de réfléchir à la pertinence des lieux investis (Cette multiplication est-elle possible au regard des limites des ressources ?) et à la pertinence des liens professionnels, capables alors de réaliser des relais. Il s'agit d'être connu et reconnu dans les deux sens. Je ne travaille pas avec tel partenaire, pourquoi ? Cela serait intéressant aussi de creuser une définition du partenariat.

Concernant la **précocité de la demande**, certaines d'entre elles sont tellement fugaces, anodines ou quotidiennes qu'il est difficile de les relever et les évaluer. La question de son évaluation s'est posée dans le groupe. Passons-nous beaucoup de temps dans l'accompagnement de situations « lourdes » (urgentes, humanitaires) ?

Concernant **une proposition plus concrète** émise par le groupe : est proposé un **canevas minimum de rapport d'activités** faisant sens au regard des spécificités de chaque service AMO.

Une recommandation serait que ce canevas soit co-construit par différents acteurs : des AMO, l'inspection pédagogique, une représentation des chargés de prévention, un opérateur/appui concernant la méthodologie... L'idée serait d'y intégrer les réflexions émises par notre sous-groupe mais également les autres aspects de notre travail (cette

réflexion peut être mise en lien avec celles des autres sous-groupes) : individuel, collectif, actions de prévention sociale.

Il est important de rappeler que c'est un outil d'évaluation de la politique de Prévention et de son propre service. Ce canevas devrait être senti comme une aide.

Il s'agit de réfléchir à la manière dont il serait construit mais également à ce qui en serait fait (la comparaison est donnée des diagnostics sociaux des services AMO exploités par les services de prévention).

SOUS-GROUPE 3 - LES JEUNES À QUI NOUS VOULONS DONNER DES OCCASIONS D'ÉMANCIPATION COLLECTIVE (DANS UNE LOGIQUE SOCIO-CULTURELLE)

L'ordre des questions méthodologiques proposées est ici inversé. Nous partons des processus en premier pour arriver à la question du sens.

1° Que pouvons-nous manifester des exigences qualitatives que nous nous imposons (processus ; procédures) ?

Pour notre part, il s'agit de partir du document diversement intitulé « fiche projet », « fiche action », « note pédagogique » ou autres et qui existe certainement dans chaque service. Ce document, en effet, accompagne la réalisation de l'action et devrait, à notre sens, à minima comporter plusieurs questions afin de devenir un référentiel commun :

- Que fait-on ?
- D'où vient l'idée ?
- Pourquoi on le fait (en lien avec le Diagnostic social) ?
- Quels effets on cherche à produire ?
- Qui veut-on atteindre ?
- Quels moyens va-t-on utiliser (quel est le pari fait) ?

2° Que pouvons-nous manifester de notre travail quantitativement ?

Si nous travaillons à induire l'émergence d'occasions qui favorisent l'émancipation des jeunes par l'action collective, il nous semble évident que nous devons également rendre compte du nombre de jeunes :

- rencontrés par le service et auprès desquels on s'est mis à disposition (c'est l'objet d'un autre groupe de travail – nous le signalons par cohérence) ;
- avec lesquels nous avons fait une ou des actions ; ce calcul devrait comporter une moyenne (le nombre de jeunes) et la somme des heures consacrées à l'action (comme en éducation permanente) ;
- engagés avec récurrence au côté du service dans le cadre d'un processus et en vue d'aboutir à une production.

Ces données, devraient apparaître dans les rapports d'activités des services.

3° Quels sont les effets que nous voulons produire ?

Nous cherchons par l'action à multiplier les occasions de favoriser l'émancipation collective des jeunes vulnérables afin :

- D'ouvrir les possibles, pour ceux qui en sont privés ;
- De lever les obstacles, pour ceux qui les subissent ;
- De favoriser la prise de responsabilité, pour ceux qui en ont le désir.

SOUS-GROUPE 4 - LES ACTIONS PARTICIPATIVES DE PRÉVENTION SOCIALE

Les effets que nous souhaitons produire (sens et valeur de l'action) s'inscrivent dans une optique de changement, une visée de transformation.

Nous recommandons que l'évaluation des actions de prévention sociale puisse se réaliser au départ de référentiels, de questions « ouvertes » réfléchies et formulées par les protagonistes (type d'autoévaluation). Ces questions doivent impérativement permettre de respecter la diversité des AMO.

En soi, il nous semble que le registre de l'évaluation est déjà ouvert à travers le Diagnostic Social ; l'évaluation doit selon nous s'inscrire dans cette lignée. L'évaluation pourrait à minima traverser les questions déjà formulées dans ce DS.

Des indices de temporalité pourraient faire partie de ces questions (quelle temporalité envisagez-vous pour promouvoir tel droit ou indiquer tel changement ?). La (re)connaissance de l'action ou du service par des partenaires ou le réseau intra et inter sectoriel ou, un impact/une articulation sur/avec les demandes relevant de l'aide éducative pourraient aussi être abordés dans ce cadre.

Nous recommandons d'encourager des évaluations d'actions de prévention sociale où les individus ayant été témoins ou ayant bénéficié/contribué/assisté à l'action peuvent s'exprimer. Nous souhaitons que soit davantage promue encore la participation effective des bénéficiaires dans le champ de l'évaluation des actions de prévention sociale.

Il apparaît rapidement qu'induire un changement dans ce champ d'action nécessite du temps (tant en investissement qu'en durée) ; les effets sont rarement perceptibles rapidement si nous les souhaitons durables et la recherche permanente d'innovation ne répond pas forcément à la réalité de terrain. Aussi, nous recommandons que ce soit la temporalité de l'action qui guide leur évaluation.

Nous recommandons par ailleurs que les protagonistes puissent définir une échelle d'action et l'explicitier (du local à une dimension plus large). À l'inverse, nous ne souhaitons pas projeter des chiffres inutiles et non tangibles au départ de formules mathématiques irréfléchies qui nous amèneraient à « faire du chiffre pour faire du chiffre » en indiquant, par exemple, combien de jeunes nous pourrions toucher hypothétiquement ou indirectement. Nous nous accordons à dire que certains effets sont difficilement chiffrables ou que leur traduction chiffrée ne sera pas représentative de la qualité de l'action voire de ses effets (Par exemple : combien de personnes/quelles types de personnes vont lire une recherche-action publiée).

Si nous recommandons une amélioration de la vision globalisée des actions menées par les AMO sur l'ensemble du territoire, il reste à définir comment et à qui rendre visibles ces actions de prévention sociale. En l'occurrence, nous recommandons que puisse être rendue accessible l'évaluation sous différentes formes et dans tous les cas, non à la seule autorité en charge du contrôle.

Enfin, nous recommandons un retour/un suivi systématique et spécialisé sur les évaluations produites (dépasser/sortir de l'évaluation administrative). L'idée est alors de ne pas produire pour produire, et comme évoqué ci-dessus, il reste à définir comment et à qui rendre visibles ces actions de prévention sociale.

Il y a également une importance à renvoyer vers le diagnostic social dans ces questions d'évaluation pour ne pas créer de sous couches supplémentaires de production de données.

CONCLUSION

A l'issue de ce chantier consacré à l'évaluation, les recommandations de ses membres tiennent à la fois à des balises, à un processus de travail, à une « politique » d'évaluation.

En matière de balises, le groupe insiste, compte tenu de la confusion dans laquelle est pris le plus souvent le terme « évaluation », sur la nécessité de deux distinctions à articuler.

Il s'agit d'abord de distinguer clairement les logiques de contrôle et d'évaluation. Si celles-ci sont jugées toutes les deux légitimes, c'est en respectant une double condition : d'être clairement distinguées ; de se mener dans les deux cas d'une manière démocratique (par exemple : que les normes auxquelles se réfère le contrôle soient pertinentes par rapport au travail spécifique de l'AMO ; que l'évaluation soit le fait de celles et ceux qui sont concernés par l'action et qu'elle ait donc une dimension participative libre).

Ensuite, il faut distinguer la réflexion sur le sens de l'action (son évaluation, on l'aura compris) de la **manifestation** du travail. Nous vivons dans une société où la visibilité de ce que l'on fait est un critère important pour déterminer la légitimité de l'action, parfois de façon réellement excessive. En matière de manifestation de l'action, celle des AMO souffre d'un relatif déficit : par exemple, dans les « chiffres de l'aide à la jeunesse » régulièrement publiés, le travail des AMO n'apparaît pas.

S'il est difficile - mais incontournable - de respecter les spécificités de chaque service d'action en milieu ouvert, il n'a pas paru impossible aux participants du chantier de progresser dans la production de données quantitatives et qualitatives pertinentes, notamment par le truchement de rapports d'activités conçus dans cette optique.

On a vu que c'est en distinguant quatre domaines d'actions que cette production a pu paraître possible et légitime.

Le groupe recommande qu'un groupe de travail soit créé (comprenant des AMO, l'inspection pédagogique, une représentation des chargés de prévention, un opérateur/appui concernant la méthodologie) pour faire aboutir ses propositions, en se basant sur ce qui existe déjà, nombre d'AMO ayant déjà développé des manières de rendre compte de leurs actions.

Il s'agit évidemment que ce groupe s'inscrive dans les balises définies ci-dessus et reprenne les éléments déjà produits.

Enfin, en matière de « politique d'évaluation », le groupe recommande fermement que ce soit le sens du métier et de l'action de l'AMO qui reste le cœur de la démarche : la liberté de la demande, le caractère ascendant, la logique de participation, etc.

Il y a en effet trop de « modèles » de pseudo-évaluation qui sont définis d'en haut, hors-sol, et qui, plaqués sur l'action et imposés à elle, n'en respectent pas le sens et les valeurs et constituent dès lors plus un obstacle qu'une aide à son déploiement.